

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 001-210101895-20260921-DEL26_66-DE

**N° 26 / 66****Séance du 21 septembre 2026**

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 10 septembre 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME)

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Convention de valorisation de certificats d'économie d'énergie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-1 et suivants relatifs aux certificats d'économies d'énergie,

Vu la convention d'accompagnement éligible proposée par OTC FLOW France, société spécialisée dans la valorisation des CEE,

Considérant que le dispositif des CEE, créé par la loi POPE du 13 juillet 2005, constitue un outil déterminant pour la maîtrise de la demande énergétique et la transition écologique,

Considérant que la commune d'Injoux-Génissiat, en tant qu'entité éligible, peut bénéficier de ce dispositif pour valoriser les économies d'énergie réalisées sur son patrimoine ou celui des tiers qu'elle représente,

Considérant que la convention proposée par OTC FLOW France a pour objet d'accompagner la commune dans :

- l'identification des opérations éligibles aux CEE,
- la constitution et le dépôt des dossiers auprès du Pôle National des CEE (PNCEE),
- la valorisation financière des CEE obtenus,
-

Considérant que cette convention, d'une durée allant jusqu'au 31 décembre 2030, prévoit un volume maximal de 50 GWhc de CEE à valoriser, avec un prix d'achat indexé sur le marché (prix Spot),

Considérant que les obligations des parties, notamment celles de la commune en matière de transmission des pièces justificatives, sont clairement définies pour garantir la conformité des dossiers,

Considérant que cette convention s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'optimisation des retombées financières pour la collectivité,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

⇒ **Approuve** la convention d'accompagnement éligible entre la commune d'Injoux-Génissiat et OTC FLOW France, relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

⇒ **Approuve** les termes de cette convention, tels que présentés
délibération.

⇒ **Autorise** Monsieur Denis MOSSAZ, maire de la commune, à signer cette convention au
nom et pour le compte de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Le Maire,

Bernard FOUCART



Denis MOSSAZ

